



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 11 AVIL 2024

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents ou représentés : 18

votants : 18

Date de convocation : 4 avril 2024

L'an deux mil quatorze, le 11 avril à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; Mme MICHEL Sylvie ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. LEBANSAIS Rémy.

Absents : M. COUASNON Michel ; Mme JARDIN Marie Christelle ; Mme THIBAUT Angélique ;

Absents excusés : M. VEZIE François ; Mme. LEE Isabelle ; M. MOLVAUX Gérard ; M. FADIER Thierry ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme AUSSANT Angélique ;

Pouvoirs : M. VEZIE François donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ;

Mme. LEE Isabelle donne pouvoir à M. GOUPIL Jean-Paul ;

M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;

M. FADIER Thierry donne pouvoir à M. LECHEVALIER Arnaud ;

Mme BADICHE-MANCEL Karine donne pouvoir Mme GUILLOUX Christèle.

Secrétaire de séance : Mme MICHEL Sylvie.

2024-03-020 - PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 (BUDGET COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES)

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE / PROPOSITION

Vu la note de présentation synthétique du Budget Primitif 2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1- D'adopter le budget principal 2024 de la ville tel qu'il a été présenté ;
- 2- D'adopter le budget annexe 2024 de Jovence tel qu'il a été présenté ;
- 3- D'adopter le budget annexe 2024 du Lotissement du Floret tel qu'il a été présenté ;
- 4- D'adopter le budget annexe 2024 du Lotissement de l'Étang tel qu'il a été présenté ;
- 5- D'adopter le budget annexe 2024 du Lotissement Saint-Martin qu'il a été présenté.

DECISION

À la suite du débat d'orientation budgétaire du 29 février 2024 et après avoir entendu la présentation des budgets 2024 par Monsieur le Maire adjoint aux finances et Monsieur RENAULT, le DGS ;

- Adopte à l'unanimité le budget principal 2024 de la ville tel qu'il a été présenté ;
- adopte à l'unanimité le budget annexe 2024 de Jovence tel qu'il a été présenté ;
- adopte à l'unanimité le budget annexe 2024 du Lotissement du Floret tel qu'il a été présenté ;
- adopte à l'unanimité le budget annexe 2024 du Lotissement de l'Étang tel qu'il a été présenté ;
- adopte à l'unanimité le budget annexe 2024 du Lotissement Saint-Martin tel qu'il a été présenté ;

Fait et délibéré, le 11 avril 2024

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.